

# Pilier III au 30 septembre 2025



  
**LA  
BANQUE  
POSTALE**  
Citoyenne

INDICATEURS CLÉS (EU KMI)

		a	b	c	d	e
		T	T-1	T-2	T-3	T-4
		sept.-25	juin-25	mars-25	déc.-24	sept.-24
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	17 420	17 516	16 758	16 706	16 828
2	Fonds propres de catégorie 1	18 908	19 004	18 246	18 194	18 316
3	Fonds propres totaux	21 046	21 168	20 476	20 460	20 619
<b>Montants d'exposition pondérés</b>						
4	Montant total d'exposition au risque	97 501	96 061	96 706	93 922	92 539
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	97 501	96 061	96 706	-	-
<b>Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	17,9%	18,2%	17,3%	17,8%	18,2%
5a	Sans objet					
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	17,9%	18,2%	17,3%	-	-
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	19,4%	19,8%	18,9%	19,4%	19,8%
6a	Sans objet					
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	19,4%	19,8%	18,9%	-	-
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	21,6%	22,0%	21,2%	21,8%	22,3%
7a	Sans objet					
7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	21,6%	22,0%	21,2%	-	-
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
EU 7e	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
EU 7f	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,7%	13,7%	13,7%	13,7%	13,7%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	11,6%	12,0%	11,2%	11,8%	12,3%
<b>Ratio de levier</b>						
13	Mesure de l'exposition totale	269 947	268 177	266 779	271 343	265 625
14	Ratio de levier (%)	7,0%	7,1%	6,8%	6,7%	6,9%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
<b>Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%

	a	b	c	d	e	
	T	T-1	T-2	T-3	T-4	
	sept.-25	juin-25	mars-25	déc.-24	sept.-24	
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	35 704	36 492	37 005	38 195	39 655
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	26 831	27 412	28 023	28 957	30 393
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	7 006	7 163	7 411	7 507	7 409
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	19 824	20 249	20 612	21 449	22 983
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	180,5%	180,7%	180,4%	179,1%	174,4%
<b>Ratio de financement stable net</b>						
18	Financement stable disponible total	178 209	181 088	179 019	181 807	184 442
19	Financement stable requis total	143 464	143 666	143 441	138 140	137 964
20	Ratio NSFR (%)	124,2%	126,0%	124,8%	131,6%	133,7%

VUE D'ENSEMBLE DES MONTANTS TOTAUX D'EXPOSITION AU RISQUE (EU OVI)

(en millions d'euros)		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
		a	b	c
		sept.-25	juin-25	sept.-25
<b>1</b>	<b>Risque de crédit (hors CCR)</b>	<b>85 362</b>	<b>84 315</b>	<b>6 829</b>
2	Dont approche standard	85 362	84 315	6 829
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	0	0	0
4	Dont approche par référencement	0	0	0
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	0	0	0
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	0	0	0
<b>6</b>	<b>Risque de crédit de contrepartie - CCR</b>	<b>1 049</b>	<b>916</b>	<b>84</b>
7	Dont approche standard	447	469	36
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	0	0	0
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	71	54	6
9	Dont autres CCR	531	393	42
<b>10</b>	<b>Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA</b>	<b>345</b>	<b>274</b>	<b>28</b>
EU 10a	Dont approche standard (SA)	0	0	0
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	345	274	28
EU 10c	Dont approche simplifiée	0	0	0
11	Sans objet	0	0	0
12	Sans objet	0	0	0
13	Sans objet	0	0	0
14	Sans objet	0	0	0
<b>15</b>	<b>Risque de règlement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)</b>	<b>278</b>	<b>272</b>	<b>22</b>
17	Dont approche SEC-IRBA	0	0	0
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	278	272	22
19	Dont approche SEC-SA	0	0	0
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	0	0	0
<b>20</b>	<b>Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)</b>	<b>973</b>	<b>789</b>	<b>78</b>
21	Dont approche standard alternative (ASA)	973	789	78
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)	973	789	78
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	0	0	0
EU 22a	<b>Grands risques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>23</b>	<b>Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>24</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>9 495</b>	<b>9 495</b>	<b>760</b>
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs	0	0	0
<b>25</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)</b>	<b>992</b>	<b>955</b>	<b>79</b>
<b>26</b>	<b>Plancher de fonds propres appliqué (%)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>27</b>	<b>Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>28</b>	<b>Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 501</b>	<b>96 061</b>	<b>7 800</b>

Les données présentées dans le tableau ci-dessus intègrent les effets de substitution bâlois dans la classification des expositions. Ainsi, les encours cautionnés par des organismes relevant du segment bancaire ou entreprise figurent dans ces dernières catégories.

## Risque de liquidité (EU LIQB)

### Systemes de déclaration et d'évaluation du risque de liquidité

Les systèmes de déclaration des risques de liquidité couvrent l'ensemble du groupe La Banque Postale, au niveau prudentiel. Certaines des limites et indicateurs utilisés en gestion font référence à des unités sociales du Groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante du Groupe.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation prudentielle. Certaines entités du groupe La Banque Postale sont également assujetties au niveau individuel.

### Profil global du risque de liquidité de La Banque Postale

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (autour des 195 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;
- un important portefeuille HQLA (*High Quality Liquidity Assets*). La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts,

alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du règlement délégué (UE) n° 2015/61 ;

- un accès avéré aux marchés de capitaux et de trésorerie.

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité.

### Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au Comité de gestion du bilan, dans le respect des principes et limites validés par le Comité de Pilotage des Risques Groupe (CPRG). Cette responsabilité est partiellement déléguée au Comité ALM et trésorerie pour le risque de liquidité.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de la liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif d'indicateurs de risques associés à des limites pouvant être réglementaires ou internes publiés sur un pas mensuel ;
- le suivi journalier des évolutions du coussin de titres liquides non grevés de haute qualité et d'un LCR *proxy* ;
- un plan de financement qui assure *ex ante* l'équilibre de la position de refinancement de La Banque Postale dans l'univers de planification budgétaire de La Banque Postale ;

- des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises et des tests de liquidité réelle des titres ;

- le dispositif du Plan de financement d'urgence (PFU), qui a pour objectifs principaux :

- de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elles soient idiosyncratiques (spécifiques à La Banque Postale) ou systémiques,
- d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement),
- de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise ; et un dispositif de *stress test* visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans un contexte de tensions historiquement élevées.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation prudentielle. Certaines entités du groupe La Banque Postale sont également assujetties au niveau individuel.

## Mesure du risque de liquidité

Les principaux indicateurs du risque de liquidité suivis au sein du groupe La Banque Postale sont :

### *Liquidity Coverage Ratio (LCR)*

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de La Banque Postale à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un scénario de crise globale.

Le LCR doit être supérieur à 100 %, limite réglementaire respectée par La Banque Postale (qui se fixe une cible

interne plus élevée). Le LCR au 30 septembre 2025 atteint le niveau de 177 % et le LCR moyen pondéré s'élève à 180 %.

Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de 30 jours. Afin de s'assurer de disposer à tout moment d'un coussin de liquidité suffisant *via* une mesure quotidienne interne du risque de liquidité, un *proxy* du LCR est calculé quotidiennement.

## INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR) (EU LIQ1)

		a	b	c	d	e	f	g	h
		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
<i>(En millions d'euros)</i>		sept.-25	juin-25	mars-25	déc.-24	sept.-25	juin-25	mars-25	déc.-24
EU 1a	Trimestre se terminant le (JJ Mois AAA)								
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes								
<b>ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)</b>									
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					35 704	36 492	37 005	38 195
<b>SORTIES DE TRÉSORERIE</b>									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	193 744	195 282	196 241	197 026	12 369	12 494	12 578	12 650
3	Dépôts stables	141 864	142 602	143 008	143 289	7 093	7 130	7 150	7 164
4	Dépôts moins stables	51 279	52 132	52 739	53 287	5 276	5 364	5 427	5 484
5	Financements de gros non garantis	11 808	11 328	10 976	10 927	7 520	6 952	6 509	6 428
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	10 216	9 706	9 232	8 748	5 928	5 330	4 765	4 248
8	Créances non garanties	1 592	1 622	1 744	2 179	1 592	1 622	1 744	2 179
9	Financements de gros garantis					713	721	759	849
10	Exigences complémentaires	23 527	23 188	23 075	23 000	3 196	3 075	3 024	2 985
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	732	699	674	657	732	699	674	657
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Facilités de crédit et de liquidité	22 795	22 489	22 401	22 343	2 464	2 376	2 350	2 328
14	Autres obligations de financement contractuelles	1 125	2 165	3 089	3 879	1 125	2 165	3 089	3 879
15	Autres obligations de financement éventuel	1 908	2 005	2 064	2 166	1 908	2 005	2 064	2 166
<b>16</b>	<b>TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE</b>					<b>26 831</b>	<b>27 412</b>	<b>28 023</b>	<b>28 957</b>
<b>ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	4 665	4 722	4 192	3 872	81	125	145	203
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	3 133	3 219	3 497	3 596	1 998	2 021	2 239	2 255
19	Autres entrées de trésorerie	62145	63078	63639	64036	4927	5017	5027	5049
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					0	0	0	0
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					0	0	0	0
<b>20</b>	<b>TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>	<b>69 942</b>	<b>71 019</b>	<b>71 328</b>	<b>71 457</b>	<b>7 006</b>	<b>7 163</b>	<b>7 411</b>	<b>7 507</b>
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	0	0	0	0	0	0	0	0
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	0	0	0	0	0	0	0	0
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	69 942	71 019	71 328	71 457	7 006	7 163	7 411	7 507
<b>VALEUR AJUSTÉE TOTALE</b>									
<b>EU-21</b>	<b>COUSSIN DE LIQUIDITÉ</b>					<b>35 704</b>	<b>36 492</b>	<b>37 005</b>	<b>38 195</b>
<b>22</b>	<b>TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES</b>					<b>19 824</b>	<b>20 249</b>	<b>20 612</b>	<b>21 449</b>
<b>23</b>	<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ</b>					<b>180%</b>	<b>181%</b>	<b>180%</b>	<b>179%</b>

Au 30 septembre 2025, le ratio LCR est de 176,69% versus 175,62% au 30 septembre 2024, soit une hausse de 1,06 points.

D'une part, cette variation s'explique par la baisse du coussin d'actif liquide de haute qualité (HQLA) de 5,2 milliards d'euros, dont une diminution des positions Banque de France de 6 milliards d'euros et des titres souverains de 1,8 milliards d'euros compensée par l'augmentation des obligations couvertes de très haute qualité de 1,7 milliards d'euros, des titres de niveau 2B de 488 millions d'euros et des titres de niveau 2A de 388 millions d'euros.

D'une autre part, il y a une diminution des sorties nettes de trésorerie de 3 milliards d'euros liée essentiellement à la baisse des sorties de trésoreries de 3,9 milliards d'euros, notamment sur les dépôts non-opérationnels de 2,8 milliards d'euros, les émissions de titres de 625 millions d'euros, les dépôts de la clientèle de détail de 553 millions d'euros et le hors bilan immobilier de 331 millions d'euros.

Par ailleurs, les entrées de trésoreries sont également en baisse de 850 millions d'euros, dont une diminution des titres forward de 478 millions d'euros, la centralisation CDC de 277 millions d'euros et des remboursements

## Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponible rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyenne des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- des titres éligibles BCE ayant une notation satisfaisante ;
- d'émissions sécurisées (*covered bonds*) *retained* ou pouvant être émises par La Banque Postale *via* sa filiale La Banque Postale Home Loan SFH.

clients non financiers de 218 millions d'euros compensée par la hausse des certificats de dépôts et des positions sur titre de 95 millions d'euros.

## Horizon de survie

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de jours, en situation de crise, durant lesquels La Banque Postale resterait capable de faire face à ses échéances de paiements en utilisant uniquement ses coussins de liquidité, et dans l'hypothèse d'une continuité de son activité (i.e. sans action managériale extraordinaire comme l'arrêt des activités de crédit).

Il est déterminé à partir des gaps stressés dynamiques calculés pour chaque scénario de crise (systémique, idiosyncratique, combiné) et correspond à l'horizon constaté dans le scénario le plus défavorable pour La Banque Postale.

L'horizon de survie est exprimé en nombre de mois (sans excéder six mois qui correspond à l'horizon du scénario de crise), complété du montant constaté d'excédent ou de déficit de liquidité correspondant aux horizons fixés dans le cadre de l'encadrement en risque.

## RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

(en millions d'euros)	30.09.2025
Cash et Banque centrale	23 900
Titres HQLA	13 089
Titres éligibles BCE notés au moins BBB-	12 300
<b>Total réserve de liquidité</b>	<b>49 289</b>

NB : à fin juin 2025, le montant de la réserve de liquidité s'établissait à 48,7 milliards d'euros.

La Banque Postale serait aussi en mesure d'émettre 8,7 milliards d'euros de *covered bonds* éligibles à un refinancement en banque centrale conformément aux autorisations données dans son Plan de Financement, en collatéralisant ses prêts immobiliers.

## DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES PUBLICATIONS PILIER 3

J'atteste que, à ma connaissance et après avoir pris toutes les mesures raisonnables pour en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, les informations publiées dans le présent rapport Pilier 3 ont été établies conformément aux dispositions applicables de la huitième partie du Règlement (UE) n° 575/2013, tel que modifié, et respectent les exigences réglementaires en vigueur.

Je confirme également que ces informations ont été préparées conformément au dispositif de contrôle interne de l'établissement, ainsi qu'aux politiques, procédures, systèmes et dispositifs de gouvernance formellement approuvés par l'organe de direction. Le processus d'élaboration a fait l'objet de revues et de validations appropriées par les fonctions compétentes de Gestion des Risques, de Conformité et Réglementaires préalablement à son approbation.

À ma connaissance, les informations publiées fournissent une vision fidèle et exhaustive du profil de risque de l'établissement, de son adéquation en fonds propres et de son dispositif de gestion des risques à la date de reporting, et incluent l'ensemble des informations significatives relatives aux risques requises par le cadre réglementaire applicable.

Je confirme également que le dispositif de gestion des risques de l'établissement est jugé adéquat au regard de son profil de risques et cohérent avec sa stratégie.

Les informations publiées reflètent les principaux risques et incertitudes auxquels l'établissement est exposé à la date de reporting.

13 mai 2026

**Frédéric Dhjan**

Directeur des Risques du  
Groupe La Banque Postale